

TRIBUNE

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JANVIER 2015

CHEMINOTS



CGSP

FGTB Services Publics



71^e année - n°1 - janvier 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour: CGSP, place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

EVASION FISCALE DES MILLIARDS ENVOLES

DOSSIER P. 4



ÉDITO
L'insurrection
qui vient !
P. 3



LE MOT QUI PUE
Le client
P. 7



CHEMINOTS
FÉLICITATIONS
P. 9

Avis aux membres

Cotisation

En application des statuts de la CGSP fédérale, la cotisation des membres sera indexée pour la période 2015-2016. Il s'agira d'une majoration (mensuelle) de 0,25 euro pour une cotisation entière, de 0,15 euro pour une cotisation réduite et de 0,05 – 0,10 euro pour les pensionnés (en fonction de leur situation).

Préavis de grève

Le 2 décembre 2014

Concerne : dépôt de préavis de grève à partir du 16 décembre 2014

Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le Président du Comité A,

La CGSP s'oppose aux mesures gouvernementales envisagées pour l'ensemble de la Fonction publique et des Entreprises publiques autonomes.

En réaction à ces attaques, la CGSP dépose un préavis de grève prenant cours le 16 décembre 2014 pour une durée indéterminée.

La CGSP couvre l'ensemble des actions que pourraient mener nos affiliés.

Toute absence d'un membre du personnel qui participera auxdites actions est donc à considérer comme un arrêt de travail couvert par notre organisation syndicale.

La CGSP vous prie de prendre les mesures nécessaires pour informer toutes les autorités publiques relevant du Comité A de possibles perturbations dans leurs services.

Les modalités spécifiques à certains secteurs seront communiquées directement aux autorités concernées par les responsables syndicaux compétents.

Veuillez recevoir, Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Président du Comité A, nos salutations.

Michel Meyer
Président CGSP fédérale

DANS NOS RÉGIONALES

Namur

Expo 14/18 – Gare des Guillemins

Le Comité des Pensionnés organise le 6 mars 2015, une après-midi récréative à l'Expo 14/18, Gare des Guillemins à Liège. Durée de la visite ± 2 heures.

Départ de la Gare de Namur à 13h. Chaque participant est libre de son retour sauf s'il a un billet de groupe.

La participation aux frais est la suivante :

Les + 65 ans : train aller-retour 6 € - Entrée à l'Expo : 8 €.

Les - 65 ans qui partent individuellement : train aller-retour 17,50 € - Entrée 8 €.

Les - 65 ans qui partent en groupe de plus de 15 personnes : train 10 € - Entrée 8 €.

Inscriptions clôturées le 20 février.

Personne de contact :

Maria Pasquarelli 0476/36 68 88 ;

Jean-Pierre Bagnat 0478/58 40 04.

Namur

Journée récréative à Rochehaut sur Semois

Le Comité des Pensionnés organise le 15 mai 2015, une journée récréative à l'Auberge de la Ferme à Rochehaut sur Semois.

Voyage en car : départ 9h de la CGSP.

Dîner : Apéritif, repas, dessert, café

Prix : 50 €

Inscription pour le 15 mars :

- acompte de 15 € au compte BE82 1325 2346 3268 ;
- le solde de 35 € devra être versé sur le même compte au plus tard le 15 avril.

Sauf cas grave, l'acompte ne sera pas remboursé.

Il est important que le car soit complet, plus nous serons nombreux et moins les frais seront importants.

NB : une erreur s'est glissée dans l'invitation que vous avez reçue le 7 novembre 2014. Le numéro de compte est le BE82 1325 2346 3268.

La CGSP wallonne
vous souhaite un joyeux bordel...

L'insurrection qui vient !

À la veille de la journée nationale de grève du 15 décembre, on ne peut pas dire que le gouvernement fédéral d'Antwerpen a entendu le mécontentement du monde des travailleurs.

La manifestation nationale du 6 novembre a été une réussite historique ; les grèves provinciales des 24 novembre, 1^{er} décembre et 8 décembre ont atteint plus que leurs objectifs et le gouvernement de Bart De Wever ne veut pas comprendre. Même un récent sondage flamand a démontré que 80 % des Flamands jugent que les efforts ne sont pas justement répartis !

Décidément, ce gouvernement des droites est dominé par ceux qui ne veulent pas du vivre ensemble. Que ce soit d'un point de vue communautaire mais encore plus d'un point de vue social. Une véritable guerre des classes, entamée en sourdine depuis longtemps déjà, a pris un tour d'une violence inédite depuis la Seconde Guerre mondiale. Le monde du travail est la cible de toutes les mesures gouvernementales.

L'entêtement à vouloir rembourser une dette illégitime ne sert que les intérêts des rentiers, c'est-à-dire ceux qui, par opposition aux travailleurs, ne vivent pas du fruit de leur travail mais de leur patrimoine et de ses rentes. Toutes les dérives sécuritaires de ce gouvernement, au-delà de l'atteinte aux libertés individuelles et collectives, comme l'appel à l'armée et les services privés de sécurité, ne sont cohérentes que si on comprend qu'il s'agit de protéger les nantis contre ceux qui n'ont pas ou peu de patrimoine.

Sans changement fondamental de politique, c'est l'insurrection qui arrive !

Non que les travailleurs la souhaitent mais bien parce que les circonstances ne laisseront pas d'alternatives à ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre.

L'insurrection n'est pas l'émeute. Victor Hugo l'explique dans *Les Misérables* : « Il y a l'émeute, il y a l'insurrection ; ce sont deux colères, l'une a tort, l'autre a droit [...] La guerre du tout contre la fraction est l'insurrection ; l'attaque de la fraction contre le tout est émeute [...] De là vient que, si l'insurrection, dans des cas donnés, peut-être, comme a dit Lafayette, le plus saints des devoirs, l'émeute peut être le plus fatal des attentats. »

À n'en point douter, la fraction est ce gouvernement, soutenu par le Vlaams Belang contre les grèves, qui veut réduire le pouvoir d'achat de plus de 90 % de la population et renforcer les quelques pourcents des plus riches. « L'insurrection est le plus sacré des devoirs lorsqu'elle vient d'en bas » dit encore Charles Péguy.

Loin de ces citations d'auteurs, janvier sera le mois de la poursuite du combat de tous les travailleurs contre la politique de ce gouvernement.

Tous les travailleurs, c'est-à-dire ceux qui ont du travail, ceux qui en sont privés, ceux qui sont malades, ceux qui sont d'origine étrangère avec ou sans papiers, ceux qui travaillent sous un statut de vrai ou de faux indépendant, ceux qui étudient aujourd'hui pour espérer travailler demain et ceux qui, ayant travaillé, ont mérité d'avoir une retraite digne qui permette non seulement de survivre mais bien entendu de vivre.

La richesse continue de croître en Belgique, faisons en sorte que tous les travailleurs en profitent.

La lutte, c'est maintenant !

LuxLeaks : des milliards envolés !

Imaginez un monde dans lequel vous pourriez payer ou non des impôts tout en continuant de bénéficier d'infrastructures et de services publics de qualité payés par les autres ! Ce monde existe : c'est le nôtre. Aujourd'hui, les multinationales peuvent dégager des milliards de bénéfices sans s'acquitter du moindre euro d'impôt. La révélation de cette évasion fiscale, quelques heures avant l'imposante manifestation nationale du 6 novembre, a été ressentie comme une véritable provocation au moment où le gouvernement Michel accable les citoyens de ses mesures antisociales.



Après l'Offshore Leaks qui avait mis à jour l'usage intensif des paradis fiscaux par les multinationales et de riches contribuables, le Consortium international de journalistes d'investigation lance un nouveau pavé dans la marre en révélant l'existence à nos portes d'arrangements fiscaux particulièrement favorables à des sociétés multinationales. C'est le fisc luxembourgeois qui est ici le principal protagoniste, mises à part, bien sûr les 300 multinationales dont 26 sociétés belges, qui ont bénéficié du système de « ruling ». En se faisant imposer par le Luxembourg à des taux ridiculement bas, parfois inférieurs à 1 % au lieu des 34 % théoriques que représente l'impôt des sociétés en Belgique, ce sont des milliards qui échappent au fisc belge.

Ce sont ces mêmes milliards que le gouvernement veut nous faire payer à travers l'arsenal de mesures les plus antisociales que nous ayons connu depuis 70 ans.

La grande évasion

Le ruling, c'est une consultation préalable de l'administration fiscale pour savoir si la déclaration que l'on compte faire sera conforme au droit fiscal et acceptée. Il ne suffit pas en effet d'avoir de l'imagination fiscale. Il faut que les montages et déductions que l'on envisage soient conformes au droit et en tout cas incontestables après coup par l'administration fiscale. Le ruling existe en Belgique mais le fisc belge serait un peu trop tatillon et puis même, fût-il plus « tolérant », le taux officiel de l'impôt des sociétés est quand même de 34 % chez nous. Il y a des cieux plus cléments et des administrations fiscales plus coulantes. La Luxembourgeoise par exemple.

Ainsi, il y est possible qu'une société transforme 90 % de ses bénéfices en savoir-faire qui devient un « actif incorporel » non taxable. Elle n'est donc taxée que sur 10 %.

Une autre, FedEx, pour la citer, rapatrie

ses bénéfices dans une filiale luxembourgeoise et bénéficie d'une exonération pour 99,75 % des sommes rapatriées. Impôt sur 0,75 % du revenu ! Et bien entendu, les pays où ces revenus ont été générés n'auront rien perçu.

Mais l'exemple qui scandalise au plus haut point est celui d'Albert Frère. Ce dernier s'est payé un jet privé de 25 millions de dollars sans que cela ne lui coûte un cent ! Grâce à la complaisance fiscale du fisc grand-ducal¹.

Légalité vs l'égalité ?

Pour autant qu'il n'y ait pas de fausse déclaration, tout cela est *légal*. Ce n'est pas de la fraude mais de l'*optimisation fiscale* un peu « limite ». Dans la concurrence fiscale que se livrent les États européens, le « ruling » du Luxembourg est une « réponse » à la création des intérêts notionnels en Belgique... !

La Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) a vivement

réagi à l'annonce de ce nouveau scandale financier. Elle dénonce l'hypocrisie des gouvernements européens et de la Commission qui sont au courant des stratagèmes des grandes entreprises mis en place pour payer le moins d'impôt possible. Ce qui est révélé ici, c'est le système à échelle industrielle des ententes fiscales secrètes et la complicité du gouvernement luxembourgeois. En conséquence, ce sont des milliards d'euros qui ont été perdus au détriment des citoyens soumis, eux, à des destructions d'emploi, des pertes de rémunération et de protection sociale.

Ce qui est également nouveau c'est la preuve effarante de la collusion entre un gouvernement et l'un des plus grands cabinets d'expertise comptable, PricewaterhouseCoopers (PwC), qui a négocié en secret plus de 500 accords fiscaux impliquant 340 entreprises.

” Dans la concurrence fiscale que se livrent les États européens, le « ruling » du Luxembourg est une « réponse » à la création des intérêts notionnels en Belgique “

Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne et ancien Premier ministre du... Luxembourg, a expliqué que les accords fiscaux secrets de son pays étaient *légaux* mais *immoraux*.

Sa proposition visant à étendre l'échange automatique d'informations sur les « rulings » fiscaux au sein de l'UE est la bienvenue, mais il faudra des mois avant qu'elle ne soit acceptée par le Conseil.

Une commission d'enquête

Pour la FSESP, des mesures plus immédiates sont tout à fait réalisables en vue de supprimer ces accords fiscaux nuisibles.

Premièrement, la légalité des accords fiscaux au Luxembourg, sur la base des règles européennes relatives aux aides d'État, reste encore à prouver. La

concurrence fiscale agressive entre certains pays comme les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Irlande et l'Autriche est une infraction au Traité qui oblige à une coopération sincère entre les États membres. C'est pour cette raison que la FSESP appelle à une enquête du Parlement européen¹ sur les 340 entreprises et le rôle de PwC. Les enquêtes actuellement menées par la Commission dans le but de savoir si les réductions d'impôts accordées à Fiat Finance et Amazone au Luxembourg, à

Apple en Irlande et à Starbucks aux Pays-Bas, sont des formes de subventions cachées, doivent être conclues dans les plus brefs délais, et des amendes dissuasives imposées. Deuxièmement, les gouvernements de l'UE ont désormais une bonne base pour interdire aux 340 entreprises l'accès aux fonds de

l'UE, aux aides d'État ou aux marchés publics jusqu'à ce qu'elles fassent leur *mea culpa* et payent des impôts non négociables là où leurs bénéfices ont été réalisés, selon le principe approuvé par le G20 à Brisbane les 15 et 16 novembre derniers.

Troisièmement, les liens entre la Commission et les grands cabinets d'expertise comptable doivent être revus.

La Belgique n'a pas de problème budgétaire, elle a un problème fiscal !

L'évasion fiscale a pris de telle proportion qu'elle menace aujourd'hui la stabilité de nos États. Entre vingt mille et trente mille milliards de dollars sont ainsi dissimulés dans les paradis fiscaux, soit l'équivalent des deux tiers de la dette mondiale. Des sommes d'argent colossales qui privent les États de leurs moyens

financiers nécessaires et les amènent à imposer l'austérité envers les bas et moyens revenus. Plutôt que de faire contribuer équitablement l'ensemble des revenus et tout particulièrement ceux des plus riches, le gouvernement Michel a déclaré la guerre aux travailleurs de ce pays.

La conclusion s'impose d'elle-même : elle a été tirée par Michel Gevers, Professeur émérite de l'UCL et Docteur Honoris Causa de la VUB dans sa carte blanche du Soir du 13 novembre.

« La Belgique n'a aucun problème budgétaire. Il n'y a donc aucune raison de s'attaquer à notre système de sécurité sociale, notre recherche, nos institutions culturelles, ou la SNCB. Il suffit de faire en sorte que les personnes les plus riches soient taxées comme le reste de la population et que les entreprises bénéficiaires contribuent à l'impôt. Oublions donc la déclaration gouvernementale et donnons à lire à notre gouvernement les analyses d'aujourd'hui pour qu'il abandonne ses idées archaïques, qu'il s'excuse et qu'il démissionne. »

Cet accord de gouvernement n'était qu'un mauvais rêve ! » ■

1. <http://www.icij.org/>

2. <http://www.lecho.be/detail.art?a=9565542&n=7888&ckc=1>

3. Une commission d'enquête est l'instrument le plus puissant dont dispose le Parlement européen. Ses compétences vont au-delà de celles d'un simple rapport spécial. Elle peut mener des enquêtes sur les infractions à la législation européenne par les États membres et déterminer si les actions de la Commission sont en conformité avec ses obligations au titre des traités de l'Union européenne. Elle peut également formuler toute recommandation qu'elle juge nécessaire et constitue une base décisive pour un suivi législatif.



La majeure partie de la dette publique belge est illégitime

Depuis 1990, le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde (CADTM) démontre le lien entre la dette et l'incapacité du système économique mondial à satisfaire les droits les plus élémentaires de millions de personnes à travers le monde. Dans « Les Chiffres de la dette 2015 », le CADTM insiste particulièrement sur les dettes illégitimes.

Le CADTM met en évidence le « système dette » qui soumet de la même manière les peuples des pays en développement et ceux des pays les plus industrialisés. Là comme ici, l'endettement est utilisé par les prêteurs comme un instrument de domination politique et économique.

Face au sentiment d'injustice causé par le sauvetage public des banques qui ont causé la crise et les politiques de coupes claires dans les dépenses sociales, ont surgi divers mouvements citoyens qui revendiquent la nécessité de mener des audits citoyens des dettes publiques. Ces audits visent à identifier la part de la dette considérée comme illégitime en vue d'exiger son annulation.

Qu'est-ce qu'une dette illégitime ?

Certaines dettes, bien que légales au niveau juridique, peuvent néanmoins être qualifiées d'illégitimes, à l'instar des « sauvetages » imposés par la « Troïka » (Commission européenne, Banque centrale européenne et FMI) à la Grèce, au Portugal et à l'Irlande. Plusieurs éléments concourent au caractère illégitime des dettes contractées par ces trois gouvernements auprès de la Troïka : les mesures exigées portent gravement atteinte aux droits sociaux et violent ainsi les droits humains fondamentaux ; la population n'a pas été consultée quant au changement de politiques publiques qui lui a été imposé ; enfin, les taux d'intérêt des prêts, bien qu'inférieurs à ceux du marché, sont hors de portée de ces pays. Pour le CADTM, il s'agit de dettes clairement illégitimes et elles doivent être annulées.

Pouvoir se financer auprès de la Banque centrale

Vu l'impossibilité actuelle de se financer auprès de la banque centrale, les États sont obligés de recourir aux marchés financiers via l'émission de titres

de dette souveraine qui sont achetés principalement par les banques privées¹.

Ce monopole octroyé au secteur privé rend illégitime une partie importante de la dette publique.

En effet, l'économiste Olivier Bonfond (CADTM et CEPAG) a calculé le surcoût payé par la Belgique pour se financer sur les marchés financiers dominés par les banques privées. Il a conçu le graphique présenté ici qui prend en compte différents scénarios.

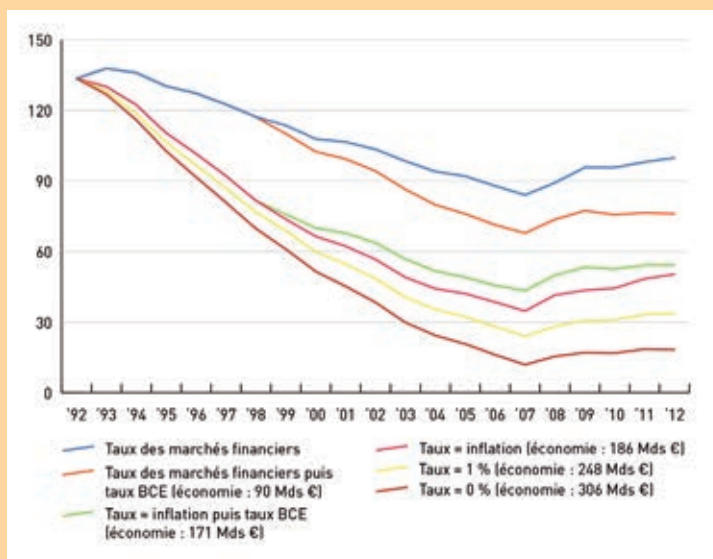
La courbe bleu foncé montre l'évolution de la dette telle qu'elle s'est effectivement déroulée. Entre 1992 et 2012, elle est passée de 135 % du PIB à 100 % du PIB. Les autres courbes montrent que si la Belgique avait pu se financer auprès de la Banque centrale, la dette publique aurait été nettement inférieure. La courbe jaune montre que si la Belgique avait pu emprunter au taux de 1 % à la Banque centrale, la dette publique serait passée de 135 % du PIB en 1992 à 34 % du PIB en 2012. Dans ce cas de figure,

la Belgique aurait économisé 248 milliards d'euros entre 1992 et 2012.

La courbe rouge foncée indique que si la Belgique avait pu se financer à taux zéro auprès de la Banque centrale, la dette serait passée de 135 % du PIB en 1992 à 18 % du PIB en 2012. Dans ce dernier cas de figure, la Belgique aurait économisé 306 milliards d'euros entre 1992 et 2012. Ce graphique permet d'affirmer que la part illégitime de la dette publique belge actuelle est tout à fait considérable.

Si en plus on prend en compte, les dettes illégitimement contractées par la Belgique suite aux cadeaux fiscaux faits au 1 % le plus riche et aux grandes entreprises ainsi que le coût du sauvetage bancaire, on aboutira à une conclusion évidente : la majeure partie de la dette publique belge est illégitime.

1. L'interdiction pour les banques centrales d'agir en tant que prêteur auprès des États est actée par l'article 123 du Traité de Lisbonne et pour la zone euro par l'article 21.1 des statuts de la BCE.



Évolution de la dette belge en % du PIB en fonction des taux d'emprunts, de 1992 à 2012
Source : calculs réalisés par Olivier Bonfond à partir des chiffres de la Banque nationale.

Le client

« L'ONEM veut être un service public axé sur le client. »

« Le compte officiel @SNCB s'intègre pleinement dans notre volonté de placer le client au centre de notre attention ». En quelques décennies, l'usager ou le citoyen a été détrôné par le client. Arrêt sur un glissement sémantique non dénué de conséquences.

Un client est celui qui prend la décision d'acheter un bien, un produit ou un service. Comme annoncé en introduction, l'usager s'est transformé en client. Et ce changement a entaché la nature de la relation : la confiance a été rompue ! Quand un facteur par exemple proposait quelque chose, a priori, l'usager avait totalement confiance. Maintenant, c'est l'inverse. Le client a toujours peur qu'on lui fourgue ce dont il n'a pas besoin. Et comme les métastases d'un cancer, la logique « client » a envahi toutes les strates des services publics. Le client est donc devenu le Cheval de Troie permettant l'« extension à toutes les sphères de l'existence, sociale et individuelle, d'une même logique normative : concurrence généralisée, universalisation du modèle de l'entreprise, extension à l'individu de la problématique gestionnaire du capital »¹

Cette logique client ne s'invite pas seule au bal des fonctionnaires. Elle introduit avec les règles de fonctionnement du privé un « mode néolibéral de gouvernance à l'attention des agents publics, où le citoyen est redéfini en client et où les administrateurs publics sont encouragés à cultiver l'esprit entrepreneurial »². Les critères d'efficacité et de rentabilité, les techniques d'évaluation s'imposent partout comme autant d'évidences indiscutables, venant saper le régime de confiance en vigueur précédemment.

Faire vaciller le service public

Cette gestion par le stress et la pression évacue également la dimension qualitative du travail et entraîne une forte souffrance au travail pour les agents sans cesse confrontés à des injonctions

paradoxaux entre le respect de la culture du service public et le respect des procédures managériales.

En outre, s'il n'y a plus de différence fondamentale entre privé et public, pourquoi maintenir ce dernier, si lourd et si peu efficace selon les critères du premier ? Si on ajoute à cela l'appétit forcément et féroce illimité du néolibéralisme, les ingrédients sont réunis pour faire vaciller un service public déjà bien ébranlé.

Or, si le secteur privé peut choisir ses clients, le secteur public est là pour tous les citoyens. Forcer le secteur public à

Comme les métastases d'un cancer, la logique « client » a envahi toutes les strates des services publics.

trier parmi ses usagers, à en délaisser certains revient à le dénaturer et, ce faisant, à l'affaiblir. Ces outils de gestion remettent en cause le principe fondamental

au cœur de la mission de service public : celui de leur gratuité ou de leur accessibilité à tous et toutes. Le greffon privé ne laisse pas indemne le corps (public) qui le reçoit.

Le règne de la marchandise ?

Il permet en outre au néolibéralisme de réduire les politiques publiques aux seuls critères de profitabilité ou de productivité, au détriment d'autres critères, autrement pertinents, de définition du bien commun.

L'État est alors conçu comme une entreprise soumise à la rationalité du marché. Ainsi s'instaure une philosophie managériale aux chiffres fixés par une rationalisation productiviste digne de la planification soviétique. Et l'introduction de cette logique client dans la gestion des services publics aboutit à la marchandisation de ces mêmes services et à un « recentrage sur des fonctions



jugées essentielles conduisant par là même à un amaigrissement du rôle du service public »³.

En outre, puisque le secteur public se voit contraint de se plier à une logique de marché dans ses opérations internes, il doit recruter des personnes à même de mener à bien ces missions. Alors qu'auparavant, le secteur public permettait l'insertion par l'emploi de personnes peu qualifiées, cet objectif ne cadrerait plus avec les visées modernes.

Le citoyen transformé en client devient le citoyen *Test-Achats* et cette transformation signe la fin de la solidarité comme principe d'accès universel à certains biens fondamentaux.

1. Pierre Dardot & Christian Laval, « Néolibéralisme, capitalisme et démocratie managériale », *Le Sarkophage* n° 23, mars-mai 2011, p. 7, <http://tiny.cc/zkmnuw>

2. Alexandre Piraux, « Vers des réformes de 3^e génération ? », *Politique*, revue de débats, n°78, janvier-février 2013, p. 24.

3. Gratia Pungu, « Bruxelles, le dilemme du gestionnaire », *Politique*, revue de débats, n° 78, janvier-février 2013, p. 39.

Près de 5 000 Bruxellois exclus du chômage en ce début janvier

Depuis ce 1^{er} janvier 2015, la machine à exclure les chômeurs fait de nouvelles victimes. Pas moins de 5 000 travailleurs sans emploi bruxellois vont perdre leur droit aux allocations de chômage ! La FGTB Bruxelles a décidé d'apporter son aide concrète à tous ses affiliés menacés d'exclusion et d'intensifier la mobilisation syndicale contre cette nouvelle étape de la chasse aux chômeurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les allocations de chômage acquises sur base des études, appelées aussi « allocations d'insertion », sont limitées à 3 ans. Pour un grand nombre de bénéficiaires des allocations de chômage, le 1^{er} janvier 2015 marquera donc la fin de cette période, avec pour conséquence une exclusion pure et simple du chômage !

Véritable catastrophe sociale, cette exclusion massive ne fera qu'accroître la précarité et la pauvreté de tous ces jeunes et moins jeunes travailleurs sans emploi. Ils vont non seulement perdre le revenu de remplacement, qui leur permettait de survivre, mais également leur sécurité sociale (remboursement des soins de santé, allocations familiales, pensions). De plus, ils n'auront plus accès aux programmes d'emploi reposant sur l'activation des allocations de chômage. Un bon nombre d'entre eux n'aura donc d'autre solution que d'aller frapper aux portes des CPAS, pour autant qu'ils soient dans les conditions d'attribution du revenu d'intégration sociale ou, à défaut, de solliciter l'aide de leur famille... ou de la rue.

Un tel transfert de la Sécurité sociale vers le CPAS marque le passage d'un régime assurantiel de solidarité vers un système d'assistance, sous condition de revenus. La FGTB de Bruxelles dénonce, une fois encore, cette politique et s'engage à poursuivre la lutte contre la chasse aux chômeurs.

Concrètement, la FGTB organise depuis cet automne des entretiens individuels avec tous les affiliés concernés afin de les aider à prendre les dispositions utiles. Un nouveau service d'accueil et d'information des chômeurs en fin de droit est mis à leur disposition.

Les possibilités de report de l'exclusion seront examinées au cas par cas. La réglementation permet en effet un tel report en cas de périodes de travail, de reprise d'une formation, ou encore en raison d'une inaptitude au travail d'au moins 33 % ou de problèmes personnels ne permettant pas de travailler dans le circuit normal du travail. Le cas échéant, des conseils seront délivrés pour solliciter utilement l'aide du CPAS et éviter la spirale infernale de l'exclusion (endettement, retards de loyer, expulsion du logement, etc.).



De manière générale, un appel à se mobiliser et à rejoindre le Groupe militant *Résiste !* est lancé dans toutes les permanences chômage de la FGTB.

Ces dispositions concrétisent la solidarité de la FGTB Bruxelles avec ses affiliés et tous les travailleurs avec ou sans emploi.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP
Président de la FGTB-Bruxelles

Groupe de travailleurs sans emploi (TSE)

Le Collectif *Résiste !* de la Centrale culturelle bruxelloise de la FGTB Bruxelles.

Tous les 1^{er} et 3^e vendredis du mois — rue de Suède, 45 à Saint-Gilles (3^e étage)

- Myriam Akhaloui 02 216 16 77 – 0498 87 14 21
myriam.akhaloui@fgtb.be

- Wouter Vanaelst 02 552 03 63 – 0499 55 07 83
wouter.vanaelst@fgtb.be



www.cgsp-acod-bru.be



FÉLICITATIONS

Je tiens à vous féliciter pour avoir œuvré à la réussite du plan d'actions syndicales ; la manifestation du 6 novembre, les trois grèves tournantes et « cerise sur le gâteau » la méga grève de ce 15 décembre.

Non, ces actions n'étaient pas prématurées. Nous avons clamé, avec force, notre colère afin que des mesures antisociales et injustes ne soient prises et ratifiées dans des textes de lois.

Oui, nous avons réagi avant qu'il ne soit trop tard car les efforts demandés sont injustement répartis.

Personne ne peut l'accepter.

La politique de ce gouvernement ne vise qu'à appauvrir les citoyens.

Michel 1^{er} et sa clique veulent démolir notre modèle social.

Malgré le succès de ces actions, il en faudra certainement encore d'autres pour faire entendre raison à ce gouvernement.

Après quelques vagues promesses lors de « timides » concertations, il faut constater que cela ne change rien aux mesures planifiées par le gouvernement et BART ne veut rien céder !

Il est toujours bien question d'un saut d'index, du blocage salarial, de la modification du régime des pensions et de la perte de 20% de la dotation des chemins de fer sur une période de 5 ans.

Oui la liste est longue... sans fin !

Camarades,

Si le gouvernement ne revient pas sur ses mesures, nous sommes fermement décidés à poursuivre les actions.

Le passé nous a appris que la lutte des travailleurs portait toujours ses fruits.

Je suis convaincu qu'il en est de même cette fois encore.

*Michel ABDISSI,
Président.*

LE SECRÉTARIAT NATIONAL DU SECTEUR CHEMINOTS

**VOUS PRÉSENTE
SES MEILLEURS VŒUX
POUR L'ANNÉE NOUVELLE**

Pension

Attention : concerne les pensions du mois d'octobre pour le paiement à terme échu, de novembre pour le paiement anticipatif.

Le bureau des pensions H-Hr 343 a chargé un fichier trimestriel qui provient du cadastre des pensions.

Celui-ci a fourni le % de précompte professionnel à retenir sur les pensions de la SNCB. Il s'agit des cas de personnes ayant plusieurs pensions (ou ayant un conjoint qui bénéficie également d'une pension d'un autre organisme).

Dans la plupart des cas, ce % a augmenté mais permet d'éviter de rembourser trop d'impôts en fin d'année.

Le bureau des pensions a remarqué que pour les pensionnés ayant un conjoint à charge (qui lui-même a une petite pension du secteur privé). Ce % était assez important.

Le bureau des pensions a interrogé le cadastre, ils examinent les cas « litigieux ». En cas d'erreur, une régularisation sera faite avec la pension du mois prochain.

Claudy Deschaepmeester

Groupe de travail national « personnel de vente » B-M&S du vendredi 28 novembre 2014

Le Groupe de travail du personnel de vente s'est réuni le vendredi 28 novembre

Suite à l'introduction massive des canaux de vente dits « alternatifs » ces derniers mois, le personnel de vente connaît à son tour une évolution rapide de son métier.

La société de son côté, sous la houlette du nouveau Directeur général arrivé début juin 2014, nous a enfin présenté un document pour nous faire part de ses intentions et de sa stratégie. Ce document a été présenté lors de la Sous-commission paritaire du vendredi 19 septembre 2014.

Au terme de la discussion, il a été convenu de consacrer début décembre une séance spécifique de la Sous-commission paritaire nationale pour réexaminer ce dossier, et notamment, répondre aux questions et remarques formulées le 19 septembre.

La réunion du groupe de travail « personnel de vente » s'inscrit dans cet agenda, il était, en effet, indispensable d'entendre les agents concernés avant de retourner en négociation sur le sujet début décembre.

La situation sur le front social s'est entretemps sérieusement dégradée avec la mise en place d'un plan d'ac-

tion de grèves interprofessionnelles et surtout dans le cas qui nous occupe la suspension des réunions paritaires. La réunion spécifique prévue de la Commission paritaire nationale est dès lors également reportée *sine die*.

Compte-rendu de la réunion

Monsieur De Groote étant empêché, la Direction était représentée par Monsieur J.-P. Henrion.

Ce dernier, assisté de Giuseppina Centulio, nous a présenté le document « **Projet Distribution 2020** ».

Ce projet a été élaboré pour définir la stratégie de la Direction Marketing&Sales, suite, d'une part, à l'installation des automates, et d'autre part, au développement des canaux digitaux (Internet, smartphones).

Le succès des automates avec 30 % des ventes en moyenne actuellement, mais avec des situations contrastées

(Bruxelles 45 %) exige en effet une réaction rapide.

L'intention de la Direction est de réorienter et de revaloriser le rôle des agents vers une nouvelle mission de « guide en mobilité ».

Dans cette optique, le guichetier devrait devenir un acteur central pour conseiller les usagers des différents modes de transport publics (train-métro-bus). De plus, des services supplémentaires seront rendus aux voyageurs (*Blue Bike*, *Cambio*, Gestion des parkings...)

La Direction vise également à améliorer la satisfaction des voyageurs par une approche proactive de la clientèle.

Une étude est en cours en vue de modifier l'organisation physique des guichets. On s'oriente vers la généralisation d'espaces ouverts pour éviter les barrières entre le public et le personnel, avec toutefois une possibilité de fermeture en fonction des circonstances.

Malgré ces mesures l'impact sur l'emploi est important avec une perte de 365 agents à l'horizon 2020.

Au terme de l'exposé, les Camarades présents sont intervenus sur divers thèmes :

Formation

Il est nécessaire d'améliorer le taux de participation des agents à la formation permanente.

La formation doit porter sur tous produits (TEC, International...).

Le cadre de la formation devra être adapté en conséquence.

Outils

Les agents n'ont pas d'accès à Internet, face à une clientèle très connectée.

Une hotline pour les automates devrait être mise en place.

Les échanges d'informations en temps réel avec la TEC/De Lijn doivent être améliorées.

Carrière

Les mêmes tâches sont exécutées par des agents détenant des grades différents (Commis d'exploitation – Agents commerciaux). Il est nécessaire de remédier à cette situation.

La filière vente dans son ensemble doit être revue et dépoussiérée avec des réelles perspectives de carrière pour les agents attachés à cette spécialité.

Mobilité

Les reclassements ne devraient pas empêcher les mutations.

Les changements de siège de travail sont parfois imposés, avec quelles garanties pour le personnel ?

La Direction

- Nous a réaffirmé que tout au long du processus de restructuration elle s'efforcera de garantir dans la mesure du possible un emploi à chacun au sien de B-M&S.
- L'accent sera mis sur la revalorisa-

tion du rôle du vendeur. Une priorité sera accordée pour la formation.

- La réglementation HR sera respectée en matière de mobilité géographique du personnel (55 HR).
- Les discussions portant sur la filière vente n'ont pas encore débuté. Le dossier est en cours.

Conclusions

La perte d'emploi est sévère pour les agents de la vente, avec 50 % de diminution des effectifs à l'horizon 2020. Nous poursuivrons les négociations dans les organes paritaires en tenant compte notamment des enseignements de notre groupe de travail et des priorités qui s'en sont dégagées.

Michel Praillet
Secrétaire national

Ludo Sempels
Nationaal Secretaris

Groupe de travail I-TMS du 14 novembre 2014

Le groupe de travail national I-TMS « Réseau » s'est réuni le vendredi 14 novembre 2014.

La journée s'est déroulée en deux temps, la matinée étant consacrée à l'exposé des problématiques et des revendications des affiliés. L'après-midi, nous avons reçu les représentants de la Direction, dont Madame Billiau, Directrice générale.

Ils nous ont présenté le projet « *New Traffic Management* ».

Un débat entre les participants et la Direction s'en est suivi.

Nos militants ont souligné plusieurs points et avancé leurs revendications.

Les inquiétudes portent principalement sur l'avenir du personnel qui va devoir subir des réformes d'une ampleur sans précédent avec le passage de 250 cabines de signalisation à 31 cabines et à l'horizon 2020-2022 avec le maintien de seulement 10 postes de commande sur l'ensemble du territoire.

Cette évolution est doublée de changements technologiques importants et d'une évolution permanente des outils informatiques.

Comme pour l'ensemble du personnel, l'adaptation aux nouvelles structures des Chemins de fer belges ainsi que les conséquences de la pyramide des âges (environ 60 % mis à la retraite entre 2011 et 2020), amplifient le malaise qu'engendreront ces bouleversements.

Les principales revendications et les réactions par rapport au projet « New Traffic Management » portent sur :

La formation

Mise à disposition d'un simulateur reprenant la configuration locale.

Clarification, simplification et stabilité de la réglementation.

Les situations dégradées doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de préparer les agents à affronter les défaillances techniques inévitables.

Les conditions de travail

La disposition de postes de travail en Îlots est plutôt bien perçue. Impression à confirmer en pratique.

Être attentif aux systèmes de climatisation.

Être vigilant vis-à-vis de la charge psychosociale engendrée par les nombreux changements et la concentration des installations. Une enquête sur la charge psychosociale est souhaitable avant d'aller plus loin dans les regroupements des installations.

Les retards dans le calendrier des concentrations provoquent un déséquilibre entre les besoins en personnel et les effectifs opérationnels. Les jours de retards s'accumulent et les mutations sont reportées.

La carrière

La création de nouveaux grades ne peut pas remettre en cause le principe d'un plan de carrière de la filière « mouvement » au contraire, les agents attendent une amélioration de leurs perspectives d'évolution.

Dans la nouvelle organisation, il ne faut pas oublier les agents de l'enca-

drement (bot-surveillance G-permanence).

La concrétisation de l'accord de 2011 est une priorité, la rémunération doit être en rapport avec l'augmentation des compétences exigées du personnel.

Une solution doit être recherchée pour compenser l'utilisation de plus en plus inévitable de la voiture personnelle.

Le métier

La séparation entre la régulation et les mesures de sécurité constitue un sujet très sensible et l'approche des intentions de la Direction est mal comprise par le personnel du mouvement.

Réponses de la Direction

C'est un projet pour le personnel, il n'est pas figé et les remarques formulées par les agents seront examinées avec beaucoup d'intérêt.

Les objectifs sont entre autres :

- mettre à disposition les outils de soutien nécessaires ;
- simplifier la réglementation ;
- réexaminer le principe de la circulation en toutes circonstances ;
- adapter l'organisation des cabines (Îlots). Le principe de régulation par corridor sera implémenté progressivement avec la mise en place des 10 cabines ;
- mettre en place des outils informatiques capables de détecter les conflits pour améliorer la régulation - Augmenter la sécurité ;
- le cadre du personnel travaillant en

cabine sera revu avec la création de postes de rang 3, suite à l'accroissement de la complexité en cas de perturbations ;

- le régulateur SNCB sera progressivement installé dans les cabines ;
- les rôles dans les cabines sont à revoir, il est nécessaire de changer les grades qui ne correspondent plus à l'évolution des métiers. Il s'agit d'appellations dépassées, il faut être plus explicite pour notamment faciliter le recrutement externe.

Suite aux réactions des participants du groupe de travail, Madame Billiau répètera que le projet n'est pas définitif et que la Direction s'engage à examiner avec attention toutes les remarques émises par le personnel.

Conclusions

Dans ce dossier, nous ne pouvons que souligner la volonté de dialogue manifestée par les dirigeants d'Infrabel-TMS, cette attitude marque une rupture avec une tendance autoritaire observée dans d'autres circonstances.

Il n'en reste pas moins que la destruction d'emplois à I-TMS est importante avec une évolution négative de 1 875 ETP entre 2011 et 2021... ce qui nous incite à rester très vigilants dans les mois qui viennent lors des discussions dans les organes paritaires où nous siégeons.

Michel Praillet, Rudi Dils
Secrétaires nationaux



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

Les droits syndicaux en Belgique

Courrier adressé aux Secrétaires généraux de l'ITF et de l'ETF

Bruxelles, le 5 décembre 2014

Cde Steve Cotton

Secrétaire général ITF

Cde Edouardo Chagas

Secrétaire général ETF

Cher Secrétaire général,

Concerne : les droits syndicaux en Belgique.

Comme vous avez pu l'apprendre lors de la dernière section ferroviaire à Bruxelles des 15 & 16 octobre, au nom des syndicats belges des Chemins de fer, nous avons dénoncé toutes les mesures ultralibérales qui vont frapper les travailleurs en Belgique et la SNCB en particulier.

Le gouvernement du 1er Ministre Charles Michel, composé des familles politiques, d'une part, flamandes du CD&V (chrétiens), Open VLD (libéraux) et N-VA (nationalistes) et, d'autre part, un seul parti francophone le MR (libéraux) ont préparé les pires attaques contre les droits syndicaux et les acquis sociaux des travailleurs.

Nous ne souhaitons pas rappeler toutes les mesures dont seront victimes les Cheminot(e)s mais d'insister sur le fait que ce gouvernement veut, entre autres, accélérer la libéralisation du trafic voyageur national et mettre en place un « service minimum » pour les Chemins de fer.

Entretemps, la ministre ayant en charge le dossier des Chemins de fer, Jacqueline Galant (MR - parti libéral) a fait référence à la diminution de la dotation de l'ordre de 2,128 milliards dans les 5 ans. En fonction de toutes les autres économies à réaliser, les Cheminot(e)s contribueront à raison de 20 % de l'enveloppe globale prévue dans l'accord gouvernemental ! La dette consolidée du groupe SNCB s'élève, au 1/01/2014, à 4,7 milliards d'€.

Il existe une autre dette, cette fois, à l'égard des travailleurs, à savoir, plus d'1 million de jours de libertés en retard et qui est la conséquence du manque de recrutements ! Vous comprendrez mieux que l'accumulation de ces déclarations disproportionnées a suscité la colère des travailleurs fatigués par ces attaques récurrentes dont ils sont la cible depuis des décennies.

L'Arrêté royal du 11 décembre 2013 imposa, dès le 1^{er} janvier 2014, une profonde réforme des structures de la SNCB (séparation de l'exploitation et de l'infrastructure) qui est toujours en cours. Or, aujourd'hui, ce gouvernement, pour des raisons purement idéologiques, a pour objectif d'asphyxier la SNCB pour la détruire. La coalition qui a été mise en place retrouve fatalement ses objectifs communs à savoir démolir, d'une part, une institution embarrassante pour la N-VA (nationalistes) parce que « nationale - belge » et, d'autre part, une entreprise publique, la SNCB, gênante pour les libéraux !

Il va sans dire que les déclarations dans la presse du CEO de la SNCB, Jo Cornu, qui a tenu des propos méprisants envers son personnel et les objectifs insupportables annoncés ont été les gouttes qui ont fait déborder le vase !

Les vendredi 17 octobre, lundi 20 et mardi 21 octobre des travailleurs sont partis en grève suite aux attaques répétées contre leurs statuts, leurs pensions, leurs acquis sociaux, etc. C'est la raison pour laquelle, nous avons, sans la moindre hésitation, parlé de grèves émotionnelles telles que définies dans l'accord social (annexé).

Cette réaction compréhensible au vu de la hauteur des agressions n'a pas été reconnue comme légitime par les patrons de la SNCB et sera sanctionnée !

Nous n'acceptons pas ce verdict car ils devaient comprendre que les gens sont écœurés par les attaques dogmatiques dont ils sont victimes.

Il existe bien un accord social signé par les partenaires sociaux concernant les arrêts de travail. Cet accord signé en 2008 devait prévenir les conflits sociaux par le biais d'un meilleur dialogue social. Il a été évalué en 2013 afin de l'améliorer et éviter le service minimum. Cet accord dans l'ensemble a permis de mieux encadrer les conflits sociaux. Même s'il est ques-

tion dans cet accord d'absences injustifiées, nos organisations syndicales ont toujours refusé d'intégrer dans le fascicule disciplinaire des punitions administratives pour des actions de grèves que la direction qualifie de « sauvages ». Des PV de réunions dans les instances paritaires le prouvent.

Pour nos organisations syndicales, punir des agents parce qu'ils ont fait grève reste totalement inacceptable et remet en cause ce droit fondamental. D'autant que, le fait de faire grève a pour conséquence la perte de salaire.

En tant que syndicats, au vu des événements, nous avons plaidé pour défendre le principe de grèves émotionnelles car toutes les conditions étaient, selon nous, réunies. Cependant, les Directions de façon partisane et unilatérale ont maintenu leurs points de vue en adressant aux grévistes un bulletin de punition, à savoir une réprimande sévère assortie d'une retenue sur primes de 12,50 €!

Faits troublants, le CEO de la SNCB s'est une nouvelle fois épanché dans la presse en stipulant que ces grèves n'étaient pas sauvages mais orchestrées par un parti politique. Or ce cas de figure n'existe pas dans l'accord que nous avons signé...

Il est vrai que nous n'avions pas déposé de préavis de grève mais cela prouve le caractère émotionnel de ces arrêts de travail. De plus, le fait que le même CEO déclare ouvertement dans la presse qu'elles n'étaient pas sauvages démontre qu'elles étaient effectivement émotionnelles.

Circonstances aggravantes, le CEO dans le même article de presse insiste sur le fait que les agents punis seront fichés parce qu'ils ont fait grève. Cet aspect représente à nos yeux une très grave violation du droit des travailleurs.

C'est la première fois que nos syndicats demandent l'aide et la solidarité de l'ETF et de l'ITF mais nous estimons que jamais la situation n'a été aussi préoccupante. Dans leur déclaration gouvernementale, les ultralibéraux veulent s'attaquer au droit de grève en instaurant « un service garanti ». Cette démarche se fera sous la forme d'un odieux chantage à savoir : « soit nous le faisons nous-mêmes dans le cadre du dialogue social - soit ils légiféreront » ! De plus, au cas où le service garanti ne serait pas respecté, le gouvernement réduirait la dotation de service public vis-à-vis de la SNCB !

Nous vous rappelons que la Belgique a signé la charte sociale européenne et la Convention 87 de l'OIT. Mais, osons le dire, ce gouvernement est bien plus qu'un gouvernement de droite ! Ils sont en train de franchir la ligne rouge... Nous sommes très inquiets parce que les nationalistes ont pris le pouvoir et tiennent des propos dangereux pour notre sécurité en tant qu'hommes de gauche et syndicalistes.

Comment ITF/ETF peuvent nous aider dans cette lutte contre ces extrémistes qui le composent et qui manipulent l'opinion publique pour s'attaquer aux droits fondamentaux et syndicaux afin de faire avancer la pensée unique ?

Nous devons dénoncer la politique ultralibérale de la Belgique sur le plan international.

Nous estimons que punir des agents parce qu'ils ont fait grève est inacceptable. En revanche, l'annoter dans leur fiche signalétique est une violation de ce droit. De même, pénaliser financièrement les grévistes une seconde fois, en retirant 12,50 € sur leurs primes, est aussi intolérable !

Cette démarche relative aux droits syndicaux et de grève n'est qu'une infime partie des mesures antisociales que ce gouvernement compte prendre...

Le 6 novembre 2014, plus de 120 000 personnes manifestaient dans les rues de Bruxelles pour dénoncer cette politique ultralibérale.

Nous comptons sur votre aide pour mettre en place une campagne de dénigrement et voir dans quelles mesures, un recours juridique pourrait sérieusement être envisagé.

Sachez que nos organisations syndicales sont disposées à vous rencontrer, le cas échéant, avec nos services juridiques respectifs.

Dans l'attente de vous lire et/ou de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir nos plus fraternelles salutations.

Michel Abdissi
Président

Jean-Pierre Goossens
Algemeen Secretaris

Serge Piteljon
Secrétaire général

AU NOM DU FRONT COMMUN SYNDICAL

À LIRE

**Le capital fictif**

On explique souvent les turbulences des marchés financiers par l'immoralité des agents, les errements de la théorie économique ou les réglementations inadaptées. Bien que ces explications ne soient pas fausses, elles laissent de côté le principal problème : la nature et l'origine de la valeur financière. C'est ce mystère que Cédric Durand propose d'élucider.

À partir du concept de capital fictif, il soutient que la finance préempte la production future, s'approprie de la richesse qui reste à créer. S'appuyant sur des données comparatives couvrant les quatre dernières décennies, il montre que l'accroissement des dettes publiques et privées, l'essor des produits financiers, l'affirmation de la norme de création de valeur pour l'actionnaire, ou encore l'action des pouvoirs publics en faveur de la stabilité financière participent d'un même dispositif de domination sociale et politique.

L'hégémonie financière se pare des atours libéraux du marché, mais à chaque fois que les marchés s'effondrent, le capital fictif se tourne vers le politique pour mieux presser à son profit les corps sociaux.

Cédric Durand est un économiste français, Maître de conférences à l'Université Paris 13. Il participe à l'animation de la revue Contretemps.

Cédric Durand, *Le Capital fictif. Comment la finance s'approprie notre avenir*, Éd. Les Prairies ordinaires, Paris, novembre 2014, 224 p., 17 €.

**TAFTA - L'accord du plus fort**

Aujourd'hui à Bruxelles et aux États-Unis, se joue la signature d'un traité qui risque de changer radicalement la vie de centaines de millions de citoyens américains et européens.

Son nom, TAFTA. Son but, abaisser le plus possible les barrières du commerce – notamment les normes – entre l'Europe et les États-Unis pour faciliter les échanges.

Les négociations ont déjà commencé et portent sur des réglementations concernant l'ensemble de notre vie (alimentation, santé, droits sociaux...). Pourtant, elles se font sans nous, sans nos élus, mais avec des représentants des multinationales.

Ce livre présente les enjeux de TAFTA et en identifie les risques potentiels, afin que les citoyens s'approprient ces questions et exigent un vrai débat démocratique.

Thomas Porcher est docteur en économie et chargé de cours à Paris-Dauphine.

Frédéric Farah est professeur de sciences économiques et sociales et chargé de cours à Paris Sorbonne-Nouvelle.

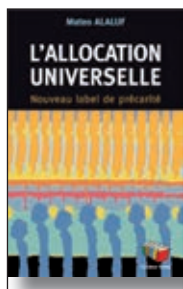
Thomas Porcher et Frédéric Farah, *TAFTA - L'accord du plus fort*, Max Milo Éditions, Paris, octobre 2014, 64 p., 6,90 €.

**Il faut sauver le service public**

En dix ans, alors que la population française a augmenté de 4,2 millions de personnes, alors que nous traversons une crise sans précédent, les services publics - fondement de notre République, qu'ils rendent accessible pour tous les citoyens - ont été considérablement amputés. Le système social qui fait la force et la fierté du « modèle français » est remis en cause. Sous toutes ses formes (pompiers, hôpitaux, administrations, organismes sociaux...), le service public en est affaibli, et c'est une société de services, marchands, à plusieurs vitesses, qui se dessine. Avec force, en se fondant sur des exemples concrets, locaux et chiffrés, Jean-Claude Mailly rappelle la nécessité d'un service public égalitaire et républicain, fondé sur le maillage du territoire, porté et incarné par des femmes et des hommes au plus près des besoins des citoyens.

Jean-Claude Mailly est le Secrétaire général de Force ouvrière depuis 2004.

Jean-Claude Mailly, *Il faut sauver le service public*, Éd. J'ai Lu, coll. Libro, Paris, octobre 2014, 196 p., 3 €.



L'allocation universelle

L'allocation universelle serait-elle une alternative au néolibéralisme à même d'abolir le chômage et la pauvreté ? Pourrait-elle libérer le travail des contraintes qui l'enserrent au profit d'activités autonomes librement choisies par chacun ? Ce scénario refait surface, périodiquement, depuis plus de trente ans, en se parant des couleurs de la nouveauté.

Au contraire, pour Mateo Alaluf, cette idée inscrite dans les rapports de force qui structurent la société est une machine de guerre contre la sécurité sociale qui entraînerait l'institutionnalisation de la précarité.

En reconstituant les controverses qui ont accompagné la réception de l'allocation universelle, ce livre tente d'analyser de manière critique les principes qui soutiennent la proposition d'octroyer à chacun, sans condition, aux riches comme aux pauvres, un revenu de base.

Il pose à la Gauche la question de savoir si l'émancipation est tributaire des individus, supposés responsables dans leurs choix par l'octroi d'une somme d'argent - même modeste - ou si elle procède des droits sociaux qui trouvent leur origine dans le travail ?

Mateo Alaluf est un sociologue belge, Docteur en sciences sociales et professeur ordinaire à l'ULB, spécialiste des questions relatives à l'emploi.

Mateo Alaluf, *L'allocation universelle. Nouveau label de précarité*, Éd. Couleur Livres, Bruxelles, octobre 2014, 88 p., 9 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • L'insurrection qui vient !
- 4 / Évasion fiscale • LuxLeaks : des milliards envolés !
- 6 / Dette • La majeure partie de la dette publique belge est illégitime
- 7 / Le mot qui pue • Le client
- 8 / IRB • Près de 5 000 Bruxellois exclus du chômage en ce début janvier

Infos CHEMINOTS

- 9 / Édito • FÉLICITATIONS
- 10 / Pension
 - / Groupe de travail national « personnel de vente » B-M&S du vendredi 28 novembre 2014
- 11 / Groupe de travail I-TMS du 14 novembre 2014
- 13 / Les droits syndicaux en Belgique
- 15 / À lire

www.cgspwallonne.be

www.cheminots.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTPB

Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11